



## Délégation de signature

### DIRECTION DU NUMERIQUE ET SYSTEME D'INFORMATION

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier "Charles Perrens",

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment dans ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 à D.6143-35 relatifs à la délégation de signature,
- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu le Décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,
- Vu l'arrêté du Directeur de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, en date du 11 avril 2025, nommant Monsieur David RIVIERE en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier spécialisé Charles Perrens à Bordeaux et de l'EHPAD d'Ambès (33), à compter du 14 avril 2025,
- Vu la titularisation de monsieur Bruno DARMAYAN dans le grade de Technicien supérieur hospitalier le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

DECIDE

#### **ARTICLE 1 :**

Délégation permanente est donnée, **à compter du 14 avril 2025**, à **Monsieur Bruno DARMAYAN**, Ingénieur en chef à la Direction du numérique et du système d'information, de signer au nom du Directeur :

- Les engagements de commande de classe 6 d'un montant inférieur à 1 000€ HT, et de classe 2 d'un montant inférieur à 1 500€ HT.

#### **ARTICLE 2.**

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance de l'établissement. Elle est notifiée au Trésorier Principal de l'établissement.

#### **ARTICLE 3**

Cette délégation de signature peut être retirée à tout moment, conformément au Décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009.

**ARTICLE 4**

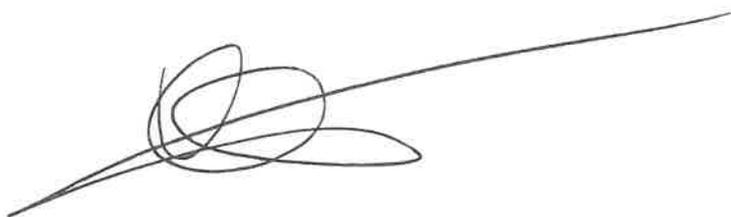
Cette délégation annule et remplace les précédentes.

Fait à Bordeaux, le 14 avril 2025

Le Directeur par intérim,

**D. RIVIERE**

Monsieur Bruno DARMAYAN

A handwritten signature consisting of a long horizontal line with a complex, scribbled loop at the end.

Monsieur Olivier DUMOULIN

A handwritten signature consisting of several overlapping diagonal strokes.